

PLAN DE COURS

HIS 4316-20

Numéro du cours

HISTOIRE DE FRANCE AU XXE SIÈCLE

Titre du cours

A-2023

Session

3

Nombre de crédits

MOODLE

Site Web du cours

Coordonnées de l'enseignant(e) :

COHEN, YOLANDE

Nom et prénom

8425

Poste

cohen.yolande@uqam.ca

Courriel

A-6150

Bureau

DISPONIBILITÉS DE L'ENSEIGNANT(E)

Les mardi et jeudi de 13h à 14h
 Et sur rendez-vous par courriel

Table des matières

1	Description du cours.....	2
2	Place du cours dans le programme - Objectif du cours	2
3	Contenu du cours - Démarche d'enseignement et d'apprentissage	2
3.1	Formules pédagogiques	3
4	Sommaire des évaluations - Pondération	4
5	Calendrier du cours	4
6	Modalités du cours	5
6.1	Modalités de participation au cours	5
6.2	Modalités de reprise en cas d'absence à une évaluation	5
6.3	Modalités de remise des travaux	6
6.4	Modalités de consultation des travaux et des examens	6
6.5	Modalités d'évaluation de la langue.....	6
6.6	Modalités d'évaluation des enseignements	6
7	Bibliographie - Médiagraphie.....	7
7.1	Documentation obligatoire	7
	Serge Bersntein et Pierre Milza, <i>Histoire de la France Contemporaine</i> , Paris, Perrin, 3 vol.....	7
7.2	Documentation complémentaire	7
8	Références.....	8
8.1	Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique - Plagiat	8
8.2	Document et Informations additionnelles.....	9
8.3	Règlements pédagogiques du département d'histoire.....	10
8.4	Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel / Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement	11
8.5	Compétences.....	12

1 DESCRIPTION DU COURS

Analyse globale de l'histoire culturelle, politique et sociale de la France du début du XX^e siècle à nos jours. Ce cours vise à identifier les grands événements du siècle et la façon dont l'historiographie contemporaine les a abordés. On cherchera à mieux comprendre les paradoxes qu'ils présentent, en particulier la question du triomphe absolu de la République dans une France des terroirs ? Le traité de Versailles et la démobilisation : des anciens combattants aux surréalistes, des pacifismes à la nouvelle gauche. Des fascismes français ? Les ligues d'extrême droite et le Front populaire. La deuxième guerre, la défaite, l'occupation nazie et le régime de Vichy. La résistance, l'épuration, la libération, le vote des femmes et la IV^e République. Décolonisation et régime gaullien, de la IV^e à la V^e République. La construction européenne et le nouveau positionnement de la France dans la modernité.

https://etudier.uqam.ca/recherche-cours?disc_code=102&disc_nom=Histoire

2 PLACE DU COURS DANS LE PROGRAMME - OBJECTIF DU COURS

Ce cours de niveau 4000 vise à développer chez les étudiant.e.s une connaissance approfondie de l'histoire de la France contemporaine. L'approche chronologique sera retenue, même si nous chercherons à aussi aborder des thématiques particulières à chaque période.

L'histoire de la France contemporaine est riche, complexe et très bien documentée. Se percevant comme le berceau de la modernité et des principes démocratiques, la France frappe par ses contrastes. Ce cours présentera à la fois une perspective événementielle (chronologique) et thématique, même si c'est l'histoire politique et sociale qui retiendra plus particulièrement notre attention. De la Troisième République à la Cinquième, en passant par le régime de Vichy, cette histoire offre ample matière à réflexion sur notre modernité contemporaine. On abordera également dans ce cours les questions de la colonisation et de la construction d'un empire français dans le monde et de la décolonisation et des problèmes contemporains qui en découlent : questions migratoires, résurgences mémorielles etc..

À la fin du cours, les étudiant.e.s seront en mesure de mieux apprécier la place de la France dans l'histoire contemporaine, d'analyser les principaux textes historiographiques, de faire une analyse critique de ces textes et de comprendre les principales polémiques qui l'ont traversée afin d'en débattre respectueusement entre eux et elles. Vous aurez à lire attentivement les trois volumes de l'ouvrage de référence du cours, ainsi que des textes plus spécifiques sur les sujets que vous aurez à traiter à l'oral. On vous demandera de pouvoir restituer dans votre propre langage les apports de certains aspects de cette histoire, plus précisément.

L'analyse de sources documentaires de différentes périodes vous permettra d'accéder à une lecture plurielle et critique de cette histoire. Vous ferez aussi l'apprentissage d'un vocabulaire historique et vous familiariserez avec des perspectives différentes avancées par les historien.es de la France contemporaine. Une histoire qui peut être très idéologique, partisane et biaisée.

3 CONTENU DU COURS - DÉMARCHE D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Le cours porte sur l'histoire de la France contemporaine et couvre donc une période d'un peu plus d'un siècle, de 1880 à nos jours.

La démarche d'enseignement vise à vous transmettre un ensemble d'informations et de connaissances qui vous permettront de comprendre les principaux événements qui ont marqué cette histoire. Pour ce faire, la professeure présentera les thèmes inscrits dans le syllabus chaque semaine sous forme de cours magistral d'environ une heure. Les étudiant.e.s sont tenus de participer en présentiel au cours.

La démarche d'apprentissage pour ce cours comprend également une participation orale des étudiant.es, qui vous permettra de restituer votre compréhension du sujet identifié ensemble à partir de la liste présentée chaque semaine. Vous devrez faire une petite recherche bibliographique et présenter le résultat de cette mini-recherche sous forme d'exposé oral, avec de préférence un power point en soutien. L'apprentissage des habiletés orales des étudiant.es se fait ici au moyen d'exposés oraux, suivis d'une période de questions et réponses ainsi que d'une discussion en groupe. C'est un moment privilégié pour partager les connaissances et les concepts discutés dans le cours et dans vos lectures. Ces présentations orales, en petits groupes ou individuellement, sont suivies d'une période de questions et de débats. La présence des étudiant.e.s. aux cours est requise.

3.1 FORMULES PÉDAGOGIQUES

Le cours est composé d'exposés magistraux de la professeure, suivis d'une période consacrée aux présentations orales des étudiant.e.s. Votre présence et votre participation active aux discussions sont essentielles dans cette formule pédagogique et constituent le meilleur garant d'une atmosphère propre à l'apprentissage de l'ensemble du groupe. Les examens de mi-session et de fin de session vous permettent de rassembler vos connaissances et de procéder à la rédaction d'un mini-travail de recherche sur une question posée et préparée à l'avance.

- 1) Examen de mi-session (5p) : deux questions portant sur la première partie du cours seront posées deux semaines avant le jour de l'examen, et vous aurez à répondre à l'une d'entre elles, pendant 3 heures, sans accès à des documents (30%). Temps de préparation en continu d'une heure à deux heures par semaine, lectures complémentaires au besoin. Travail de réflexion et de rédaction.
- 2) Les étudiant.es sont invité.es à préparer un exposé oral portant sur un des sujets indiqués dans la liste fournie dans le plan de cours, qui implique de faire une brève recherche bibliographique. On propose dans cette formule pédagogique d'acquérir une bonne pratique de la présentation orale devant le groupe en mode synchrone. Les étudiant.e.s procèdent en groupe ou individuellement à la restitution orale des sujets sur lesquels vous avez fait une mini-recherche. L'exposé oral dure entre dix et 20 minutes et est évalué à 30%. La lecture des chapitres pertinents de l'ouvrage de référence vous aidera à préparer vos questions pour intervenir dans la discussion orale au moment de ces rencontres. Vous devrez inscrire son choix en début de session pour le texte et la période de l'oral. Il peut y avoir plusieurs exposés oraux durant chaque séance du cours.
- 3) L'examen de fin de session complète l'évaluation : vous devrez rédiger un travail de 6 à 8 pages (40%) en réponse à une question à développement qui vous sera posée trois semaines à l'avance et qui aura lieu la dernière semaine de cours. Le temps pour préparer l'examen final varie selon les recherches originales que vous voudrez faire, et prend entre 10 et 20 heures. L'examen final vous permet de faire un développement qui inclut de formuler une ou plusieurs hypothèses pour répondre à la question posée. Ce travail comprend un aspect descriptif et un aspect analytique.

Les manuels et les notes de cours peuvent constituer des sources complémentaires aux ouvrages recommandés ou trouvés par vous-mêmes pour rédiger le travail de fin de session.

Les lectures des textes déposés sur Moodle doivent souvent être complétées par une recherche sélective sur le sujet traité. À titre indicatif, tous ces textes renvoient à des références bibliographiques permettant d'initier et de poursuivre votre enquête. N'utilisez dans votre bibliographie que les publications que vous avez effectivement lues.

Normes de rédaction d'un travail de session :

http://www.unites.uqam.ca/dhist/guide-1ercycle-2009_final.pdf

4 SOMMAIRE DES ÉVALUATIONS - PONDÉRATION

Types de travaux : Exercices, présentations, examens	Pondération %	Date de remise ou d'examens
Un exposé oral en contrôle continu : Vous procéderez, seul-es ou en groupe, un exposé oral sur un sujet choisi dans la liste fournie dans le plan de cours	30%	En continu
Travail de mi-session : Vous ferez un travail de rédaction répondant à une question à développement posée par la professeure portant sur la première partie du cours, en présence - 5 pages <u>maximum</u> à double interligne, police 12.	30%	17 octobre
Examen FINAL : Vous ferez un travail de rédaction à partir d'une question posée par la professeure et portant sur la seconde partie du cours, en présence 3 heures- 8 pages maximum à double interligne, police 12.	40%	12 décembre

5 CALENDRIER DU COURS

Cours	Date	Activités d'enseignement	Exposé oral des étudiant.e.s
1	5 septembre	Histoires et historiographies de la France contemporaine : un aperçu	Serge Bernstein, Histoire de la France (3 vol)
2	12 septembre	La France en 1880 : l'avènement de la 3 ^e République Séparation de l'Église et de l'État/Laïcité/affaire Dreyfus	
3	19 septembre	La grande guerre Suffrage des femmes, féminismes et socialisme	
4	26 septembre	Les années 1920 et les crises économiques; Réparations allemandes, crises financières, mouvement surréaliste	
5	3 octobre	Mouvements fascistes dans les années 1930	
6	10 octobre	Familialisme, maternalisme et État providence Partis socialistes et parti communiste et internationales ouvrières	
7	17 octobre	Examen de mi-session	
8	24 octobre	Semaine de lecture	
9	31 octobre	2 ^e Guerre mondiale; Vichy et le fascisme français La Shoah Le plan Marshall	
10	7 novembre	Conférencier.e invité.e	
11	14 novembre	De Gaulle et la grande nation française La francophonie /la France dans la guerre froide	
12	21 novembre	La guerre d'Algérie et les mouvements de décolonisation Migrations maghrébines et colonialisme	
13	28 novembre	Les trente glorieuses et les révoltes étudiantes et féministes; Mai 68/Mouvements de grèves	
14	5 décembre	La France dans la construction européenne L'ambivalence française face à l'Europe	
15	12 décembre	Examen final	

6 MODALITÉS DU COURS

6.1 MODALITÉS DE PARTICIPATION AU COURS

Vous devez suivre les cours magistraux, présenter individuellement ou en groupe un exposé oral, faire les deux travaux de session, le premier à la maison et le second en zoom synchrone.

Voici une liste non exhaustive des thèmes pour la préparation de l'exposé oral :

- La séparation de l'Église et de l'État (1905)
- Le syndicalisme
- Régionalisme et centralisation
- Le solidarisme et la vie associative
- L'éducation républicaine
- Le combat de l'intérieur : la vie des civils de 1914 à 1918
- « Arbitrage, sécurité, désarmement » : la sécurité de la France durant l'entre-deux-guerres
- L'occupation de la Ruhr (1923-24)
- La France et le fascisme
- La crise économique des années 30 en France
- Naissance et affirmation du parti communiste
- Socialisme/communisme en France : union et désunion
- La drôle de guerre (septembre 39 – mai 40)
- Les débuts de la IV^e République : forces sociales et configuration du pouvoir
- La France et le plan Marshall
- La guerre d'Indochine
- La guerre d'Algérie
- La décolonisation
- L'affaire de Suez
- Pujade et le poujadisme
- La France et la Communauté européenne de défense (CED)
- Transformations sociales sous la V^e République
- La France et la guerre froide
- Mai 68
- La France dans le tourbillon de la crise économique des années 1970
- La France et l'Europe
- La France et la francophonie
- La montée de l'extrême-droite sous la V^e République
- Sécurité et intégration en France
- L'évolution de la fonction présidentielle au gré des républiques
- Culture et politique : le rôle des intellectuels
- La production littéraire française
- Genre et migrations maghrébines
- Voile et laïcité
- Droites et extrêmes droites aujourd'hui etc.

6.2 MODALITÉS DE REPRISE EN CAS D'ABSENCE À UNE ÉVALUATION

Seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat – [Règlements pédagogiques](#). Pour les cycles supérieurs, vous référez également au [Règlement n° 8 des cycles supérieurs](#).

6.3 MODALITÉS DE REMISE DES TRAVAUX

Conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable – [Règlements pédagogiques](#).

6.4 MODALITÉS DE CONSULTATION DES TRAVAUX ET DES EXAMENS

Durant la session, les travaux corrigés sont remis en classe. Les travaux de fin de session peuvent être transmis par la poste si l'étudiant ou l'étudiante joint une enveloppe préaffranchie à son travail. Les examens ne sont pas remis, mais ils peuvent être consultés sur demande.

6.5 MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA LANGUE

Extrait du [Guide](#) - La correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit.

6.6 MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Avec un objectif d'augmenter la participation étudiante au processus d'évaluation des enseignements, la Politique n° 23 d'évaluation des enseignements prévoit que l'évaluation se réalise en ligne, mais dans un moment de 20 à 30 minutes réservé à cette fin à l'intérieur d'une séance de cours qui, pour les cours à horaire régulier, serait vers la 12e ou 13e semaine du trimestre. Les étudiantes et étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (<http://www.evaluation.uqam.ca/>).

7 BIBLIOGRAPHIE - MÉDIAGRAPHIE

Une **bibliographie** est un outil de travail qui fournit la liste de toutes les sources d'information imprimées consultées pour un travail de recherche (livres, dictionnaires, encyclopédies, revues, actes de congrès, publications gouvernementales, etc.)

Une **médiagraphie** englobe la liste des sources d'information imprimée, audiovisuelles (DVD, DC, vidéos, émissions de radio et télévision, etc.) et numériques (site internet, article de périodique en ligne, blogue, etc.).

Vous référez au guide de présentation de la bibliographie : <http://www.infosphere.uqam.ca/rediger-un-travail/presenter-sa-bibliographie>

7.1 DOCUMENTATION OBLIGATOIRE

Vous êtes invité.es à préparer chaque période de cours par la lecture des chapitres correspondants à la période couverte, de l'ouvrage en référence, disponible à la COOP-UQAM et à la bibliothèque de l'UQAM :

SERGE BERSNTEIN ET PIERRE MILZA, *HISTOIRE DE LA FRANCE CONTEMPORAINE*, PARIS, PERRIN, 3 VOL.

7.2 DOCUMENTATION COMPLÉMENTAIRE

Des références bibliographiques seront données tout au long de la session, lors de la présentation du cours magistral.

8.1 RÈGLEMENT N° 18 SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE - PLAGIAT



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- La substitution de personnes ;
- L'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- La transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignant(e), l'enseignant(e) ;
- L'obtention par vol, manoeuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- La possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- L'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- L'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- La falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- La falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement n° 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca.

Vous pouvez également consulter des capsules vidéo sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

8.2 DOCUMENT ET INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Guide pour les étudiantes et étudiants du 1^{er} cycle :

Un [Guide](#) pour les étudiantes et étudiants de premier cycle en histoire a été initialement préparé par le Comité de pédagogie du Département d'histoire de l'UQÀM afin de faciliter l'accès à l'information nécessaire à toute étudiante, étudiant du premier cycle en histoire. Une version PDF de ce [Guide](#) est disponible sur le site WEB du Département d'histoire de l'UQÀM. Ce [Guide](#) veut d'abord faciliter l'accès à l'information concernant l'ensemble de ces règles. Il contient les renseignements concernant les exercices pédagogiques et les règles de présentation des travaux requis dans le cadre des cours d'histoire au premier cycle.

Les études de premier cycle en histoire sont régies à la fois par le Règlement des études de premier cycle de l'UQÀM ([Règlement n° 5](#)), par le Programme d'études spécifique (baccalauréat en histoire) et par les règlements pédagogiques du département d'histoire.

Règlement n° 8 des études de cycles supérieurs :

Relativement aux cycles supérieurs, les étudiantes et étudiants doivent prendre connaissance du [Règlement n° 8](#). Plusieurs spécifications s'y trouvent, entre autres, pour les programmes courts, DESS, Maîtrise et doctorat.

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap :

Par sa politique, l'Université reconnaît, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiantes, étudiants en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiantes, étudiants en situation de handicap de rencontrer les intervenantes, intervenants (conseillères, conseillers à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap, professeures, professeurs, chargées de cours, chargés de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : <http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html> et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaître votre situation au SASESH le plus tôt possible :

- En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
- Par téléphone : 514 987-3148
- Courriel : situation.handicap@uqam.ca
- En ligne : <http://vie-etudiante.uqam.ca/>

8.3 RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES DU DÉPARTEMENT D'HISTOIRE

Le département d'histoire a adopté certaines lignes de conduite concernant l'évaluation ([Règlements pédagogiques](#)) :

- afin d'appliquer le principe de l'évaluation continue, un cours comporte au moins trois évaluations;
- pour réussir le cours, les étudiantes et les étudiants doivent, obligatoirement, réaliser toutes les activités prévues;
- l'évaluation orale est établie conformément à la résolution AD 20-05-01-71 votée par l'Assemblée départementale, soit :
 - un maximum de 20 % peut être attribué à la participation des étudiants.es au cours, incluant les interventions lors de discussions en classe, la participation à une activité pédagogique, etc.;
 - pour les cours siglés HIS1000, HIS2000 et HIS4000, l'évaluation des prestations orales ne peut dépasser les 33% de la note;
 - pour les cours HIS500X, HIS5000 et HIS6000, compte tenu de leur finalité pédagogique qui inclut la formation à la prise de parole scientifique, un exposé oral ne pourra dépasser les 50% de la note, conformément au Règlement no 5.
- les cours d'introduction comportent un examen écrit en classe, portant sur l'ensemble de la matière et dont la pondération varie entre 25% et 40% de la note globale;
- la correction du français fait toujours partie des critères d'évaluation; conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit;
- les travaux collectifs, s'il y a lieu, doivent toujours prévoir la répartition des tâches entre les étudiantes, les étudiants;
- conformément à la résolution AD-17-03-24-54, en l'absence d'un accord préalable, les travaux remis en retard seront pénalisés de 5 % par jour ouvrable;
- seul un motif sérieux (par exemple, maladie, accident, décès de parent proche, accouchement) peut justifier une absence à l'examen. L'étudiant, l'étudiante devra fournir les pièces justificatives motivant son absence dans un délai raisonnable. Dans l'éventualité d'une absence non motivée, la note « 0 » sera inscrite comme résultat;
- dans le cas des activités de recherche individuelle (HIS 5790), une entente, signée par la professeure, le professeur et l'étudiante, l'étudiant, est déposée au département au début de la session; cette entente précise le sujet de la recherche, les sources qui seront utilisées et les modalités d'évaluation;
- les notes attribuées à chacune des étapes de l'évaluation sont exprimées en chiffres et converties à la fin du cours en lettres, selon le barème suivant (**ce tableau ne s'applique pas aux cours du BES : HIS 1120, HIS 1130, HIS 2060 ET HIS 3026**) :

Note chiffrée	Lettre	Point	Niveau
88 % et plus	A+	4,3	Excellent
85 % - 87 %	A	4,0	
82 % - 84 %	A-	3,7	
78 % - 81 %	B+	3,3	Très bien
75 % - 77 %	B	3,0	
72 % - 74 %	B-	2,7	
68 % - 71 %	C+	2,3	Bien
65 % - 67 %	C	2,0	
62 % - 64 %	C-	1,7	
58 % - 61 %	D+	1,3	Passable
55 % - 57 %	D	1,0	
54 % et moins	E	0,0	Échec

8.4 POLITIQUE N° 16 VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LE SEXISME ET LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL / POLITIQUE N° 42 SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT

La Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel : Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité. La Politique identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

- **Violence à caractère sexuel** : Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés / Avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques (médias sociaux ou numériques) / Comprend la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace, la contrainte ou l'usage de la force. **Exemples** : **Commentaires, allusions, plaisanteries, insultes à caractère sexuel devant ou en l'absence de la personne visée / Avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les baisers non désirés / Imposition d'une intimité sexuelle non voulue / Promesses de récompenses** ou menaces de représailles liées à la satisfaction ou non d'une demande à caractère sexuel.
- **Sexisme** : Tous comportements, propos ou attitudes discriminatoires / À l'encontre des femmes et des minorités de genre / Fondés sur des croyances, des valeurs ou attitudes stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres. **Exemples** : **Une personne insultée, maltraitée, ignorée ou exclue en raison de son identité de genre ou de son orientation sexuelle / Des commentaires selon lesquels certaines personnes ne sont pas compétentes dans leur domaine parce que ce sont des femmes / Des comportements**, des attitudes ou des propos misogynes, homophobes, lesbophobes, transphobes, etc.
- **Hétérosexisme** : Comportements, les propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelles, est considéré comme une forme de sexisme. **Exemple** : Des propos désobligeants à l'égard d'hommes qui prennent un congé parental.

La Politique n° 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement : L'Université reconnaît sa responsabilité d'assurer un milieu de travail et d'études exempt de toute forme de harcèlement et veille à ce qu'aucune forme de harcèlement ne soit tolérée, quelle qu'en soit la source. La Politique identifie les comportements suivants :

- **Harcèlement psychologique** : Pour que le harcèlement psychologique soit établi, certains critères de la définition doivent être présents et démontrés, soit : Conduite vexatoire / Caractère répétitif ou conduite unique grave / Caractère hostile ou non désiré / Atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique / Un milieu de travail ou d'études néfaste
- **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est une forme de harcèlement psychologique. Il se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle non désiré et consiste en une pression malséante exercée sur une personne, soit : Remarques ou comportements / Sollicitation / Question intimes intrusives / Sifflements / Commentaires inappropriés d'ordre sexuel / Regards concupiscent / Affichage de photographies pornographiques
- **Harcèlement discriminatoire** : C'est une forme de harcèlement psychologique qui se manifeste à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes, notamment, en raison de la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap. Pour plus d'information sur cette forme de harcèlement, consultez le site de la [Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec](#).
- **Harcèlement criminel** : C'est une forme de harcèlement psychologique visée à l'article 264 du Code criminel. Cette disposition interdit de suivre une personne ou une de ses connaissances ou de communiquer avec elle de façon répétée, de surveiller son domicile ou son lieu de travail de façon répétée, ou de se comporter de manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Pour de plus amples informations : vous référez à la [Politique n° 16](#) et la [Politique n° 42](#).

Pour obtenir du soutien :

- Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : communiquez avec le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : **514 987-3000**, poste 0886
- Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : www.harcelement.uqam.ca
- [CALACS \(Centre d'aide et de Lutte contre les Agressions à Caractère Sexuel\)](#) : **514 529-5252 ou 1 877-717-5252**
- Soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : **514 987-3185**, Local DS-2110
- Service de la prévention et de la sécurité : **514 987-3131** en tout temps

8.5 COMPÉTENCES

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉVELOPPÉES (pour les étudiant.e.s en enseignement)

Niveau de sensibilisation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante établit un premier contact avec le comportement professionnel qui est attendu. Il ou elle est capable de le reconnaître à travers des opérations reliées à la pratique professionnelle, de comprendre la perspective dans laquelle il ou elle s'inscrit par rapport à la compétence concernée

Niveau de consolidation par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante est capable de manifester le comportement professionnel attendu dans certaines circonstances, de façon adéquate et appropriée à la situation

Niveau de maîtrise par rapport aux manifestations attendues = L'étudiant ou l'étudiante maîtrise le comportement professionnel attendu lorsque requis par la situation, et ce, de façon adéquate.

Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.	Niveau de développement attendu	Éléments d'évaluation rattachés à la compétence
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les différents savoirs à enseigner (disciplinaires et curriculaires) de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Manifester une compréhension critique des savoirs à enseigner de telle sorte qu'il puisse favoriser la création de liens significatifs chez l'élève ; - Construire des liens, dans les activités d'apprentissage proposées, avec la culture des élèves. 	Maîtrise	
<p>Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession d'enseignant et d'enseignante.</p>	Conformément à la résolution AD-93-05-28-061 votée par l'Assemblée départementale d'histoire, la correction de la langue (orthographe, syntaxe, mauvaises tournures, termes impropres et autres imperfections) compte pour un pourcentage minimum de 10% de l'évaluation de chaque travail ou exercice écrit. Dans le travail de recherche, les fautes d'orthographe correspondent à une pénalité de 0,5% par faute, jusqu'à un maximum de 10%.	
<ul style="list-style-type: none"> - Maîtriser les règles et les usages de la langue orale et écrite de manière à être compris par l'ensemble de la communauté francophone ou anglophone ; 	Maîtrise	
<ul style="list-style-type: none"> - Exprimer dans une langue correcte avec l'aisance, la précision, l'efficacité et l'exactitude qui conviennent à ce que la société attend d'une professionnelle ou d'un professionnel de l'enseignement. 	Maîtrise	
Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel		